

📌 Réglementation santé-sécurité (niveau 2) : créer son référentiel réglementaire pour se mettre en conformité

Adapter sa veille réglementaire aux besoins spécifiques de son établissement

Code
581079

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
1 725 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PUBLIC

Responsables santé-sécurité - Responsables QSE - Chargés de sécurité - Toute personne chargée de la veille en santé-sécurité

PRÉ-REQUIS

Avoir une bonne connaissance de la réglementation santé-sécurité au travail ou avoir suivi au préalable la formation :

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Nombreux cas pratiques et conseils personnalisés : les participants sont invités à venir avec des exemples concrets

Documentation comprenant de nombreux schémas et fiches de synthèse

Co-construction d'un outil de veille réglementaire adapté à son activité et à son contexte

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.

Objectifs pédagogiques

- Recenser les obligations spécifiques applicables à son établissement
- Mettre en oeuvre les exigences générales et particulières pour se mettre en conformité
- Elaborer son propre référentiel réglementaire

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Recenser les obligations spécifiques applicables à son établissement

Identifier les risques spécifiques à l'intérieur du site

- Aménagement des lieux de travail, en prenant notamment en considération le risque sanitaire
- Prévention des risques particuliers (risques chimiques et CMR, RPS, addictions)
- Quid de la pénibilité au travail ?
- Sécurisation des équipements et matériels
- Equipements de protection individuelle (EPI) spécifiques et appropriés
- Formation sécurité
- Défi du mur de post-it : énumérer les obligations spécifiques SST relatives à une activité citée par le formateur

Repérer les risques spécifiques liés à des interventions de personnes externes ou effectuées à l'extérieur du site

- Travailleurs temporaires
- Entreprises extérieures (plans de prévention, protocoles...)
- Risques liés aux chantiers (bâtiment et génie civil)
- Organisation des secours

- Evaluation de l'action de
- formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
 - Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Situation dangereuse et accident
- Prévention des risques et télétravail
- Jeu pédagogique « La chasse aux risques® » : déterminer les mesures correctives à prendre pour rétablir un environnement de travail sécurisé

Mettre en oeuvre les exigences générales et particulières pour se mettre en conformité

Mettre en application les exigences réglementaires en SST

- Conformité des documents
- Formalités en sécurité :
 - ▶ Mise à jour et conservation du document unique, PAPRIACT (Loi Santé au travail)
 - ▶ Déclarations obligatoires
 - ▶ Registres
- Quiz : la tenue des documents et des formalités en SST

Veiller à sa conformité et à son amélioration continue

- Contrôles et vérifications
- Rapports de vérification
- Cas pratique : analyser un document unique pris pour sa valeur d'exemple

Établir son référentiel réglementaire

Structurer sa méthode de veille réglementaire

- Méthodologie de mise en œuvre
- Synthèse des résultats
- Organiser sa veille juridique (modalités pratiques et outils)
- Quiz : les sources documentaires pour réaliser sa veille

Concevoir son propre référentiel réglementaire

- Synthèse : identifier les textes applicables à son établissement et construire son propre référentiel réglementaire)

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 5-6 Oct. 2026
- 3-4 Déc. 2026

A DISTANCE

- 5-6 Oct. 2026
- 3-4 Déc. 2026

